



**Conseil communal du 20/09/22  
Communiqué de presse**

**Point 1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 05 juillet 2022 - Vote**

**Point 2. Haute Senne Logement – démission d’un membre au sein du comité d’attribution – Remplacement - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 20 septembre 2022 la désignation d’un remplaçant au Comité d’attribution de la société Haute Senne Logement.**

Le groupe socialiste du conseil communal désignera un remplaçant au sein du comité d’attribution de la société Haute Senne Logement.

**Point 3. ASBL Centre Sonégien de l’Accueil de l’Enfance – démission d’un membre à l’assemblée générale et à l’organe d’administration – désignation du remplaçant(e) - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 20 septembre 2022 la désignation d’un remplaçant au sein de l’ASBL centre sonégien de l’accueil de l’enfance.**

Le groupe socialiste du conseil communal désignera un remplaçant au sein du conseil d’administration et de l’assemblée générale.

**Point 4. Communication et événement – participation de votre commune à la Journée Internationale pour la Paix du 21 septembre 2022 – Ratification - Vote**

**Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 28 juillet 2022 relative à la participation de la Ville de Soignies à la Journée Internationale pour la Paix du 21 septembre 2022 et à signer l’appel des villes à participer à la campagne internationale pour l’abolition des armes nucléaires.**

Sous l'impulsion de la coalition belge contre les armes nucléaires (CNAPD), la Ville de Soignies soutiendra l'invitation de commémorer la Journée Internationale de la Paix ce 21 septembre.

Les objectifs de cette Journée Internationale pour la Paix, lancée par l'ONU dans le cadre du traité sur l'interdiction des armes nucléaires, sont que les peuples du monde s'unissent pour réfléchir à l'importance et à la valeur de la paix ainsi que de s'exprimer dans la détermination d'obtenir une paix mondiale éternelle.

L'objectif commun étant d'arriver à un monde sans armes nucléaires dans le cadre de la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN).

La ville de Soignies, pour soutenir ces objectifs, hissera le drapeau de la paix durant la semaine du 19 au 23 septembre 2022 sur l'Hôtel de ville. Une mise en avant sur les canaux de diffusion habituels sera effectuée pour informer un maximum de citoyens.

#### **Point 5. Finances – CPAS- tutelle administrative – Modification budgétaire N°1 – Service ordinaire et extraordinaire – Exercice 2022 - Vote**

#### **Point 6. Finances – Modification budgétaire N°2 du service ordinaire et extraordinaire – Exercice 2022 - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 20 septembre 2022 la modification budgétaire N°2 du service ordinaire et extraordinaire.**

La modification budgétaire du service ordinaire N°2 de l'exercice 2022 se solde par un résultat général positif de 4.336.159,60 € dont 404.815,23 € proviennent de l'exercice propre.

Le résultat général positif après la modification budgétaire n°1 était de 3.386.339,45 € soit une augmentation de plus de 949.000 €.

Cette augmentation provient d'une part d'un supplément de recettes pour :

- le fonds de communes : + 328.186 €
- la taxe additionnelle au précompte immobilier : + 173.873 €
- la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques : + 136.686€
- l'incorporation du résultat budgétaire du compte 2021 : + 303.820 €

- L'enrôlement en 2022 de taxes communales relatives à 2021 (enrôlement qui avait été postposé suite à la crise sanitaire) : + 770.781 €
- Perception d'un subside POLLEC – Volet 2 - pour l'octroi de prime énergétique pour le logement privé : + 43.371,68
- Adaptation des dividendes d'intercommunale IDETA : + 50.442

D'autre part, les dépenses de personnel diminuent de près de 4.000 € suite à deux facteurs :

- Adaptation des dépenses de personnel à la situation réelle (report d'engagements, intervention de mutuelle,...) : - 170.000 €
- Prise en compte d'un 4<sup>ème</sup> index et correction du 3<sup>ème</sup> index qui avait été prévu initialement en septembre 2022 alors que ce troisième index a été avancé en juin 2022. : + 166.000 €

Certaines dépenses, quant à elles, augmentent :

- Les dépenses de fonctionnement : + 332.000 € :
  - o Dépenses de carburant : + 31.000 €
  - o Traitements des déchets communaux (boues provenant des inondations de l'été 2021) : + 135.000 €
  - o Fournitures des équipements divers pour les bâtiments et voiries : + 64.000 €
  - o ...
- Les dépenses de transferts : + 54.214 € :
  - o Intervention de la Ville sous forme de prime dans le cadre de la réalisation d'audits énergétiques pour les particuliers. Cette dépense est subsidiée dans le cadre du projet POLLEC 2021 – Volet 2.
- Les dépenses de dette : + 38.071 € :
  - o La dette augmente par rapport au budget initial suite à des nouveaux investissements prévus notamment lors de cette MB au service extraordinaire.
- La cotisation de responsabilisation est actualisée de + 32.607 € pour atteindre ainsi un total de près de 600.000 €
- Une prévision pour la pénalité de la non-adhésion au second pilier de pension a été estimée à 150.000 €
- Des non-valeurs de taxes communales sont prévues pour 36.000 €
- Enfin un transfert de l'ordinaire vers le fonds de réserve extraordinaire pour le financement de nouveaux investissements a

été enregistré pour un montant de 300.000 €, cette somme servira pour la réalisation de prochains projets.

Au service extraordinaire des adaptations de crédits ou de nouveaux investissements sont prévus :

- Mise en lumière de l'extension du parc Pater : + 82.000 €
- Passage en LED de l'éclairage de l'Hôtel de Ville : + 50.000 €
- Écran pédagogique interactif pour l'école de Thieusies : + 3.000 €
- Adaptation du crédit pour l'aménagement cyclo-piéton du chemin du Fayt : + 35.929,31 €
- Mobilier urbain (acquisition de poubelles publiques) : +16.602 € (= > 31.602 €)
- 2<sup>ème</sup> phase des honoraires pour le plan communal de mobilité : + 50.000 € (= > 100.000 €)
- Adaptation du crédit pour la réfection partielle du chemin des Aulnées : + 8.000 € (= > 258.000 €)
- Véhicules communaux : + 10.000 € (= > 205.000 €)
- Mise à disposition d'une tranchée impétrants pour le chemin Sauterre : + 25.000 € (= > 275.000 €)
- Prévision des honoraires pour l'extension de l'école de Casteau : + 41.000 € (= > 69.000 €)
- Matériel de gym pour l'école de Soignies : + 6.270 €
- Honoraires pour la création d'un parc en milieu urbain : + 95.000 €
- Presbytère de Naast : + 1.500 € (= > 41.500 €)

### **Point 7. Cœur du Hainaut 2050 – festival « nourrir le cœur du Hainaut » - Charte vers un système d'alimentation durable – Validation - Vote**

**Le Conseil communal est invité ce mardi 20 septembre 2022 à valider la « Charte vers un système alimentaire durable », sachant que ce document sera « symboliquement » signé lors du salon d'inauguration du mois de la transition alimentaire par les élus locaux.**

La ville de Soignies adhère à la dynamique territoriale « Cœur du Hainaut 2050 » dont le projet piloté par Hainaut Développement se nomme « AD cœur du Hainaut » qui rassemble les acteurs qui œuvrent pour le développement d'une alimentation durable sur le territoire du cœur du Hainaut.

L'objectif principal est que ces acteurs mettent en place des actions cohérentes qui renforcent la transition du système alimentaire local.

Comme cela fait des années que la ville de Soignies s'inscrit dans cette philosophie et met en place de nombreuses actions dans ce sens (hall aux saveurs, Label « des prairies aux papilles, ...), elle participera au salon du 8 octobre 2022 au LouvExpo qui inaugurera ce mois de la transition alimentaire. C'est à ce salon que la « charte vers un système alimentaire durable » sera signée.

Cet événement et la signature de cette charte entreront dans la mesure « *Développer l'économie sociale et circulaire ainsi que les circuits courts sur l'ensemble de l'entité* » du PST de la ville de Soignies.

### **Point 8. Marchés publics – Aménagement de l'esplanade du Petit Granit – Approbation des conditions et du mode de passation - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 20 septembre 2022 les conditions et le mode de passation en vue de lancer le marché public.**

L'objectif de ce projet consiste en l'aménagement de l'esplanade du petit Granit, le projet se fera en plusieurs étapes.

Le projet final vise la création d'une aire de jeu sécurisée, mais également d'une rue scolaire sécurisée lors des entrées et sorties d'école.

Le marché est estimé à 111.576,17 € hors TVA ou 135.007,17 €, 21% TVA comprise.

Le service propose une passation de marché en procédure négociée directe avec publication préalable.

Ce projet est prévu au budget extraordinaire 2022.

### **Point 9. Marchés publics – Service des travaux – acquisition de trois camionnettes avec benne basculante et coffre dos de cabine permis B avec moteur CNG – Approbation des conditions et du mode de passation - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 20 septembre 2022 les conditions et le mode de passation en vue de lancer un marché concernant l'acquisition de trois camionnettes.**

L'objectif est de renouveler et de verdir la flotte de véhicules du service des travaux. La ville de Soignies décide d'engager un marché en vue d'acheter 3 nouvelles camionnettes avec un moteur au CNG qui nous

semble plus écologique et qui permettra de continuer à verdir la flotte de véhicules afin de diminuer les émissions de CO<sup>2</sup>.

Le montant estimatif du marché est de 136.363,64 € hors TVA ou 165.000,00 €, 21% TVA comprise

La procédure ouverte est favorisée dans l'obtention du marché. Ce projet est prévu au budget extraordinaire 2022.

#### **Point 10. Marchés publics – Travaux d'entretien ordinaire de voiries et d'égouttage 2022 – Approbation des conditions et du mode de passation - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 20 septembre 2022 les conditions et le mode de passation en vue de lancer le marché public pour l'entretien de deux voiries communales : la rue de la Quenast à Naast et la rue de Froidmont à Chaussée-Notre-Dame-Louvignies.**

Le projet contient en la réfection de Voiries ou d'égouttages endommagés. Le marché est divisé en deux lots :

- Le premier lot concerne un entretien de voirie et d'égouttage à la rue de la Quenast à Naast, une pose et une réfection de filets d'eau, un voutement de fossé existant et un traitement au droit du carrefour avec la rue d'Ecaussinnes estimé à 78.487,92 € hors TVA ou 94.970,38 €, 21% TVA comprise ;
- Le second lot consiste en des travaux de voirie à la rue de Froidmont à Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, une réfection du revêtement existant sera réalisée grâce à la pose d'un revêtement hydrocarboné. Le montant du marché est estimé à 83.684,92 € hors TVA ou 101.258,75 €, 21% TVA comprise ;

L'estimation du montant global comprenant les deux lots est de 162.172,84 € hors TVA ou 196.229,13 €, 21% TVA comprise ;

La proposition du mode de passation est une procédure ouverte. Ces travaux sont prévus au budget extraordinaire 2022

#### **Points 11. Marchés publics – fourniture et placement de caveaux funéraires, cavurnes et columbariums dans les cimetières de l'entité de Soignies – Approbation des conditions et du mode de passation - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 20 septembre 2022 les conditions et le mode de passation en vue de lancer le marché public pour l'acquisition et le placement de caveaux funéraires, cavurnes et columbariums**

Le marché est divisé en deux lots :

- Lot 1 (Fourniture et placement de caveaux funéraires), estimé à 33.057,85 € hors TVA ou 40.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- Lot 2 (Fourniture et placement de cavurnes et columbariums), estimé à 8.264,46 € hors TVA ou 10.000,00 €, 21% TVA comprise

L'estimation globale du marché est de 41.322,31 € hors TVA ou 50.000,00 €, 21% TVA comprise.

La proposition du mode de passation consiste en une procédure négociée sans publication préalable. Le montant global du marché est prévu au budget extraordinaire 2022.

### **Point 12. Patrimoine – Modification de la voirie communale – déplacement partiel du sentier N°63 – Rue de Thoricourt 6 – 7063 Chaussée-Notre-Dame-Louvignies - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 20 septembre 2022 le déplacement d'un sentier communal.**

L'objectif de cette modification est de garder un accès à ce sentier tout en permettant le maintien d'une activité agricole.

Même si ce sentier n'est plus emprunté depuis un certain temps, sinon à des fins très locales, il s'avère que le déplacement de ce sentier n'aura aucune incidence et qu'il sera toujours accessible pour les usagers.

En effet, ce sentier traverse un corps de ferme où un hangar (avec permis d'urbanisme accepté en 2020) sera construit très prochainement. Le déplacement de ce sentier permettra à l'exploitant agricole de travailler et aux usagers de l'emprunter.

Il est également à noter que l'enquête publique réalisée n'a pas donné lieu à des réclamations.

### **Point 13. Patrimoine – Excédent d'assiette du chemin de Fer à Naast – Projet d'acte de vente au locataire actuel - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 20 septembre 2022 l'acte de vente de l'excédent d'assiette du Chemin de fer de Naast à Monsieur.**

Ce projet d'acte de vente est une demande de Monsieur.

En effet, cette personne loue à la ville de Soignies une parcelle de pâture depuis le 01 janvier 2006 des suites de la création du ravel reliant Soignies à Naast. Ce jour, la personne est désireuse d'acquérir ce terrain.

Le collège a mandaté le notaire Bricout pour estimer le montant de la parcelle.

L'estimation de la vente est de 52.603,74 €, elle a été validée par le collège communal.

**Point 14. Patrimoine – ZAE- IDEA- Projet de convention de mise à disposition en vue d'aménager un parc canin – Approbation – Vote**

**Point 15. Bien-être animal – budget participatif – Création de l'espace de liberté pour chiens – Implantation, aménagements, règlement d'ordre intérieur – Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 20 septembre 2022 le projet de convention de mise à disposition en vue d'aménager un parc canin et la mise en œuvre du projet lauréat du budget participatif.**

En 2020, la ville de Soignies à lancé un budget participatif. A la suite de cette procédure participative de plusieurs mois, certains projets ont été sélectionnés. Le projet de parc canin avait remporté le plus de votes des citoyens raison pour laquelle la Ville de Soignies commence par la réalisation de ce projet.

Un parc canin est un espace de liberté permettant aux chiens de se promener sans laisse dans un endroit clos sous la surveillance et la responsabilité de leurs maîtres.

Ce parc sera clôturé ne permettant pas aux chiens de pouvoir s'échapper. Un règlement d'ordre intérieur a été également établi et est soumis au conseil communal. On y retrouvera le nombre de chiens pouvant être présent en même temps (nombre de 10), respect du site, ordre de vaccination des chiens,...

Lors de l'acquisition de la part d'IDEA de la zone d'activité économique de Soignies - Braine-le-Comte, il a été convenu que la Ville de Soignies incorpore dans son domaine public, par une acquisition pour l'euro symbolique, les voiries et accessoires réalisés par IDEA.

La Ville de Soignies récupérera la propriété et l'entretien d'une zone de verdure, comprenant des prairies arborées, bassin d'orage et sentier périphérique en vue de la création de ce parc canin.

**Point 16. Patrimoine – Création de voiries entre la place Madelgaire et la Chemin du Tour à 7060 Soignies - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 20 septembre 2022 la création de nouvelle voirie telle que**



**proposée par le demandeur. Elle est la mise en œuvre de la 3<sup>ème</sup> phase du PCA13.**

Le projet de création de nouvelles voiries fait partie du projet de la construction de nouveaux logements. Sur les parcelles concernées seront construites 17 maisons unifamiliales et 40 lots constructibles.

La construction de voiries comportera une route reliant le nouveau quartier au réseau routier existant. Des parkings en voiries en pavé béton, des accotements empierrés, des alternances en pavé béton, des arbres en voiries sont également prévus

Une petite placette comprenant des aménagements urbains et des arbres sera également réalisée.

**Point 17. Aménagement du territoire & cadre de vie – permis d’urbanisme – matexi projects sa – 2022/41721 – création de deux nouvelles voiries en espace partagé entre le chemin du tour et la place madelgaire (place en cours de construction) et équipement ( réseaux d’impétrants en attente de raccordement) de 40 lots constructibles et la construction de 17 maisons unifamiliales le long de ces voiries ( sur les lots 1,2,3,4,5,6,13,14,15,16,17,18,19,20,21,27 et 28 du plan global) ; - aménagements et équipements de voiries relatif à la création de futures voiries publiques - vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 20 septembre 2022 la prise de connaissance des résultats de l’enquête publique, des devis estimatifs des travaux et d’approuver le projet de convention.**

Le projet consiste en la création de deux nouvelles voiries en espace partagé entre le Chemin du Tour et la Place Madelgaire ainsi que l’équipement nécessaire pour la réalisation du projet urbanistique (réseau d’impétrant en attente de raccordement. Ces voiries seront de 5 m en double sens et de 3.5m en sens unique et seront réduite à la vitesse de 30 km/h. Ces routes seront éclairées de lumière routière haute de 4 à 5 mètres.

L’enquête publique a été réalisée.

Les différentes instances ont été consultées (IDEA, SPW Environnement, Zone de secours, services énergie, travaux, mobilité, environnement, la SWDE, le CCATM)

L’estimation du coût d’aménagement et d’équipement de voirie est de 1.133.990,90 €.

## **Point 18. E.E.P.S.I.S. – Révision de la fixation du capital-périodes – Décision - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 20 septembre 2022 la refixation du capital-périodes de l'EEPSIS**

Le capital-périodes sera refixé comme ceci :

Concernant le personnel enseignant et comprenant 194 élèves :

- le capital-périodes utilisable est de 941 périodes ;
- majoré de 10 périodes octroyées par le décret du 14 mars 2019 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement et octroyant plus de souplesse organisationnelle aux Pouvoirs organisateurs ;
- Diminué de 1 période rétrocédée au CEFA coopérant ;
- Ce qui fait un total de 950 périodes du capital-périodes restant.

Concernant le personnel paramédical comprenant 192 élèves :

- Le capital-période utilisable est de 136 périodes.

Il faut préciser que l'ajout de 95 élèves à la date du 29 août 2022 génère 308 périodes supplémentaires au capital-périodes.

## **Point 19. Rénovation urbaine – Approbation du dossier complet - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 20 septembre 2022 le dossier complet de rénovation urbaine.**

L'objectif de la rénovation urbaine est d'améliorer stratégiquement certains points critiques ciblés. En 2018, l'opération de rénovation urbaine a été lancée. Un bureau d'étude a été désigné en 2018 pour réaliser différentes étapes :

- Analyser la qualité des espaces publics dans le centre ville pour réfléchir à ce qu'il serait nécessaire de faire ;
- Une participation citoyenne mise en œuvre pour donner la possibilité aux citoyens de réfléchir à ce qui va ou pas dans leur ville ;
- Procéder à une stratégie selon différents enjeux qui sont le cadre de vie, le logement, la mobilité, les équipements collectifs et les commerces ;
- Emettre des fiches de court, moyen et long terme. Ainsi que des opportunités qui pourraient être réalisées.

Au total 8 fiches projets ont été réalisées :

1. **"Reconversion du site de l'ancien Delhaize"**. L'objectif du projet est de désenclaver le site de l'ancien moulin en créant une liaison douce entre le site et la rue des Orphelins ;
2. **"Aménagement de l'entrée de ville sud & création d'un espace de stationnement Rempart Legros"** ;
3. **"Réaménagement de la Grand Place et la place du Millénaire"**. Réduction de l'emprise de la voiture, suppression d'une partie du stationnement, mise en espace partagé, nouvelles zones de rencontre, mobilier urbain, végétalisation, cohérence des matériaux et principes de conception ;
4. **"Réaménagement du Boulevard Roosevelt et de deux entrées de ville de l'hypercentre"** ;
5. **"Réaménagement & réaffectation du site du « parking » de la poste en un projet mixte"** ;
6. **"Réaménagement de l'entrée de ville Nord- Site de la Brasserie de Silly "** ;
7. **"Aménagement du Clos des Capucins en un espace vert"** ;
8. **"Rénovation et réaffectation d'un bâtiment à destination du commerce et du logement"**.

Ces fiches validées à l'unanimité par la commission citoyenne de la rénovation urbaine ont été présentées à la Région Wallonne qui a émis quelques remarques mineures.

Ces fiches doivent être validées par le conseil communal avant de demander les avis d'autres instances officielles comme la CRAT.

Ces fiches seront par la suite à nouveau présentées avec les remarques en commission citoyenne de la rénovation urbaine.

**Point 20. Mobilité – Règlement complémentaire sur le roulage – Rue de Flandre, 38 à 7062 Naast – Réserve d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées – Vote.**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 20 septembre 2022 d'accepter la mise en place d'une réserve de stationnement pour personnes handicapées.**

Il y a lieu d'installer à la rue de Flandre, la réserve d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées, côté pair, en face de l'immeuble n° 38. Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux E9a avec pictogramme de personne handicapée et flèche montante "6m".

## **Point 21. Mobilité – Règlement complémentaire sur le roulage – place van Zeeland - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 20 septembre 2022 la modification d'horaire concernant l'interdiction de stationner à la Place Van Zeeland dans le cadre de la « Halle aux saveurs »**

Attendu que la Direction des Déplacements doux et de la sécurité des aménagements de voiries du Service public de Wallonie a rendu un avis technique préalable en date du 9 août 2022, avis favorable sur des mesures/aménagements qui nécessitent un règlement complémentaire à soumettre à l'agent d'approbation et qui reprend les conclusions suivantes sur la Place Van Zeeland lors de l'organisation de la « Halle aux saveurs » :

- L'abrogation de l'interdiction de stationner, tous les 2èmes vendredis du mois, de 17h00 à 23h00, reprise dans la délibération du 27/03/2018 ;
- L'interdiction de stationner, tous les 2èmes vendredis du mois, de 16h00 à 23h00 via le placement de signaux E1 avec panneau additionnel reprenant la mention « de 16h00 à 23h00 »

## **Point 22. Aménagement du territoire et cadre de vie – boucle du Hainaut - Information**

**Point 23. Article(s) 74 du règlement d'ordre intérieur : - Réponse(s) au(x) question(s) posée(s) lors de la séance précédente ou en commission ; - Question(s) orale(s) posée(s) au collègue communal**

## **Point 24. Communication(s)**